
PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

29 NOVEMBRE 2017

PROPOSITION DE DÉCRET

**modifiant l'article 52 du décret du 30 avril 2009
relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers,
sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau ***

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

PROPOSITION DE DÉCRET

**modifiant l'article 52 du décret du 30 avril 2009
relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers,
sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau**

Article 1^{er}

Dans l'article 52, alinéa 3, du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, tel que modifié par le décret-programme du 21 décembre 2016 portant sur des mesures liées au budget, les mots « le 1^{er} décembre 2017 » sont remplacés par les mots « le 1^{er} avril 2018 ».

Art. 2

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur Belge*.